L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 19 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

LE GENERAL DE BUYS ET LE NATIVISME.

Le *Courrier* est impayable pour confondre les mots et les idées. "Nous avons, dit-il, accumulé preuves sur preuves." Vraiment! C'est à dire ô *Courrier!* que vous avez répété à satiété les mêmes assertions—mais des preuves, vous n'en avez pas donné une seule!

Le seul fait sur lequel vous vous appuyez, c'est que le nom du général DeBuys se trouve à la suite du compte rendu d'une Convention native; mais encore une fois, cela n'est pas une preuve—surtout lorsque nous citons le certificat de la personne qui a fait les nominations et qui déclare avoir nommé le général DeBuys sans le consulter.

Cela est décisif pour toute personne de bonne foi. Depuis plusieurs jours, nous avons annoncé tenir cette déclaration à la disposition de qui voudrait la voir—on n'est pas venu, pour avoir le droit sans doute de manifester des doutes. Pour enlever ce dernier prétexte à nos *loyaux* adversaires, nous allons publier ce certificat. Nous en publierons même deux, au lieu d'un. Et ces certificats, venant de deux démocrates, ne sauraient être suspects.

"Je certifie qu'à l'époque où la convention des américains de naissance se réunit, en février 1841, j'étais président du comité chargé de désigner les officiers de la dite Convention; je choisis le général Wm. DeBuys comme vice-président pour le premier district congressionnel. Je fis cette nomination sans consulter le général De Buys. J'étais présent et je puis certifier que le général De Buys n'occupa point le siège de vice-président. Je ne le vis même point dans l'assemblée; je ne le vis que pendant quelques instans dans le *lobby*, en compagnie de M. Cuvillier, et je déclare de plus qu'autant que je puis me le rappeler, que les noms de tous les membres et officiers de la Convention furent, sur motion de l'un des membres, écrits par les secrétaires de la Convention sans faire signer les membres eux-mêmes.

Assomption, le 21 décembre 1845.

GEO. W. PHILLIPS."

Je, ALEXANDRE CUVILLIER, certifie par ces présentes que le jour où la Convention des Américains de Naissance se réunit à la Nlle Orléans, dans la salle de la chambre des représentans, en février 1841, j'étais avec le général De Buys avec lequel j'avais passé toute l'après-midi. Sur mon invitation nous allâmes à la maison d'Etat. Nous restâmes quelques instans dans la galerie (*lobby*) et nous nous retirâmes sans que le général De Buys eut pris aucune part aux travaux de la Convention, sans même qu'il eut mis le pied dans l'assemblée.

Assomption, 21 décembre 1845.

ALEX. CUVILLIER.

Nous recevons d'un correspondant quelques lignes à ce sujet, que nous nous empressons de publier.

Non certainement messieurs du *Courrier*, que WILLIAM DE BUYS ne livrera pas à des hommes de votre espèce sa signature pour vous certifier qu'il n'a jamais appartenu à la Société des Natifs.

Non certainement qu'il n'exposera pas une assertion de sa part à votre venin qui rien ne respecte.

Non certainement qu'il ne permettra à personne d'entretenir pour un instant des doutes sur sa parole, doutes que sa position pourrait laisser concevoir à ceux qui ne connaissent pas son honneur tout chevaleresque.

Mais nous vous donnerons la parole de deux personnes désintéressées, celle DE DEUX DEMOCRATES, de deux hommes que notre parti serait fier de compter dans ses rangs, de deux hommes dont avec toute votre audace vous n'essaierez pas d'invalider la véracité, le témoignage en un mot de GEO. W. PHILLIPS et d'ALEXANDRE CUVILLIER qui prouvera, non pas à vous (car vous connaissez déjà la fausseté de ce que vous avancez), mais aux gens assez crédules pour ajouter aucune foi à ce que contiennent vos colonnes, qui prouvera à tous que le nom du général peut se trouver sur les registres du parti natif, mais qu'à coup sûr sa signature ne s'y trouve pas, et que ce nom y a été mis sans son assentiment.

X.

M. Trasimon Landry a déclaré, sous sa signature ÊTRE ANIMÉ DU SINCÈRE DÉSIR DE CONTRIBUER AVEC ZÈLE AU SUCCÈS DE L'ASSOCIATION DES NATIFS. Le fait n'est pas contesté. Cela veut dire que l'honorable candidat DÉSIRAIT SINCÈREMENT ÉCARTER DE TOUS LES EMPLOIS LUCRATIFS OU HONORIFIQUES LES CITOYENS NATURALISÉS!

Or, les naturalisés peuvent-ils voter pour un homme qui veut les proscrire?

Dira-t-on que la place de lieutenant-gouverneur est sans importance? Examinons.

La Constitution porte, article 43:—"Dans le cas de "poursuite par voie d'*empeachment* intentée contre le "gouverneur, ou s'il vient à être destitué, à mourir, "ou s'il arrive qu'il se refuse ou qu'il soit inhabile à "prendre qualité, qu'il donne sa démission ou qu'il "s'absente de l'Etat, L'AUTORITÉ ET LES DEVOIRS DE SA "PLACE SERONT DÉVOLUS AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR "pour le reste de la durée des fonctions de gouver- "neur ou jusqu'à ce que le gouverneur absent ou pour- "suivi, revienne ou soit acquitté...."

Ensuite, aux termes de l'article 45, le lieutenant-gouverneur aura la présidence du Sénat et le droit de voter en cas de partage.

Cela doit prouver l'importance des fonctions du natif-candidat locofoco, et la facilité qu'il aurait, s'il était élu, à faire sentir sa *bienveillance* aux citoyens naturalisés.

Quelques amis, poussés par leur zèle, ont voulu atténuer la portée de la malencontreuse lettre, en prétendant que ses assurances de sympathie pour les natifs n'étaient "que de l'eau bénite de cour."

Pour l'honneur de l'honorable candidat nous ne voulons pas accepter cette excuse, car elle ne tend à rien de moins qu'à le représenter comme un hypocrite, disant ouvertement le contraire de ce qu'il pense.—Toutes les convictions sont respectables; mais l'hypocrisie, de quelques couleurs qu'on la pare, n'a droit qu'au mépris des honnêtes gens.—Lafontaine a eu donc grandement raison de dire:

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

OFFICIEL.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, que cette chambre en commun avec la masse du peuple de cet Etat, voit avec des sentimens d'un profond regret et d'orgueil blessé la détermination évidente et inflexible du Gouverneur à nommer aux charges publiques des étrangers naturalisés, en PREFERENCE aux citoyens nés dans la Louisiane ou dans les Etats-Unis, ce qui est entièrement contraire aux principes et à la politique de notre pays, aux sollicitations les plus urgentes de ses amis qui par leur zèle et leurs efforts patriotiques ont réussi, par une majorité jusqu'alors inconnue dans aucune élection précédente, à le placer au grade élevé et distingué qu'il occupe actuellement."

(*Communiqué.*)

En conscience, messieurs du *Courrier*, c'est réellement tenir en trop grand mépris l'intelligence des masses que de vouloir leur faire lire dans les résolutions présentées par le général De Buys en 1835, autre chose que ce qu'elles disent.

Vous avez de l'habileté nous l'admettons; la tartine de votre façon, dont vous faites précéder ces résolutions était une de vos meilleures, mais aussi c'est par trop de présomption que d'espérer parvenir à nous la faire avaler. Notre population n'en est pas encore venue à ne pas savoir juger par elle-même de ce qu'elle lit; aussi n'a-t-elle vu dans ces résolutions autre chose que la mortification et le regret qu'éprouvait le général, comme tout homme fier de son titre d'Américain l'eut éprouvé à sa place, de voir que dans l'opinion du gouverneur White il ne se trouvait pas parmi les enfans nés sur le sol, des gens capables de servir le pays, et que les enfans d'adoption réunissaient seuls les talens nécessaires. Ce fut alors qu'avec cette noble émulation qui toujours caractérisa Wm De Buys, il revendique l'honneur de partager, avec les fils adoptifs de la Louisiane, le privilège de la servir. ["Qu'on ne fasse pas de *préférence!* justice pour tous, quel réclame-t-il d'autre."] Où voyez-vous dans ces résolutions un mot qui demande l'exclusion des citoyens d'origine étrangère!—Ces résolutions sont claires; pourquoi, bonnes gens du *Courrier*, en vouloir dénaturer le sens; elles sont aussi vides d'ambiguité, aussi franches, aussi nobles que la vie entière de notre candidat. Laissez-les parler pour elles-mêmes et ces résolutions aussi bien que son passé sauront bien dire que le mot *exclusion* n'a jamais trouvé place dans le grand cœur de Wm. DeBuys.

Mieux que personne vous le savez, et mieux que personne vous le prouvez messieurs du *Courrier*, car il faut en vérité que la carrière politique de cet homme, qu'il est de votre métier d'attaquer, je l'accorde, ait été de tout temps bien pure et bien irréprochable pour que depuis six mois que vos limiers sont à fureter ils n'aient rien pu vous dépister de plus facile à mordre. Vous y laisserez vos dents, messieurs les rédacteurs, mais vous ne réussirez pas, malgré votre outrecuidance et votre confiance en vous même fort peu polie pour les autres, malgré votre dédain pour le discernement de notre population, vous ne réussirez pas à lui faire prendre, comme on dit vulgairement, des vessies pour des lanternes.

Et que vous n'aurez pas réussi, les retours d'élection de l'Etat tout entier vous le prouveront, et ce résultat que mieux que personne vous êtes à même de prévoir et que vous prévoyez, vous excusera auprès de vos lecteurs en leur faisant voir que, lorsque vous vous attachiez d'une manière si incongrue à ces résolutions de 1835, vous n'aviez pas l'intention peu respectueuse de vouloir leur en imposer, mais que, en désespoir de cause, vous saisissiez le bâton de paille de l'homme qui se noie.

X.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Warsaw, Schander, New-York, Fosdick & Bro
Navire à vapeur Alabama, Windle, Galveston,
Barque Iris, Merryman, Baltimore, C Meeker
Barque Amos Patten, Malzar, Havane, J Alexander
Barque Warwick, Wacks, Boston, Harrod, Darling & co
Goel Elizabeth, Bussell, Mobile, CD Lehman
Goel Home, Delano, St Marks,
Goel Brazos, Wood, Aransas, J Lindsey
Goel Callao, Dunton, Kingston,
Goel Baylock, Crooker, Wilmington, C Bedford
Carter jr

ARRIVES.

Navire Isabella, Griffith, St. Johns, Antigua.
Navire Faneuil Hall, Sears, de Boston.
Navire Orlando, Perkins, de Philadelphia.
Navire Riga, Mason, de Galveston.
Goel Experiment, Brown, de Montgomery, Jamaïque
Barque Woonsuncou, Bray, Philadelphia.
Barque Barrington, Barton, Boston.
Goel Genl. De Kalb, Perry, de la côte.
Pour les autres arrivages voir la partie anglaise.

CHAPEAUX PANAMA—Il reçu des chapeaux Panama pour hommes et enfants, de diverses qualités, à vendre par HARROD, DARLING & Co.

22 déc 40 Commune

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 19 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, A. C. BULLITT.
R. M. GRAHAM
QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.
CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.
SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, H. BEAUREGARD.
HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle. Orleans, 26 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

VOTEZ DE BONNE HEURE!

Nous ne saurions rappeler trop vivement à nos amis la nécessité de VOTER DE BONNE HEURE. Le temps pour la réception des votes est limité à SIX HEURES (de dix heures du matin à quatre heures après-midi.) et dans les districts populeux il peut y avoir encombrement. Que les partisans de De Buys s'y rendent donc de BONNE HEURRE, qu'ils VOTENT PROMPTEMENT, et qu'une fois leurs votes donnés ils mènent aux polls les indifférens et les retardataires! Que tous les whigs songent que le premier de leurs devoirs est de voter; le second de faire voter leurs amis.

LE TICKET SENATORIAL.

Qu'aucun whig, en votant aujourd'hui pour le Gouverneur, le lieutenant-gouverneur et les officiers de paroisse, n'oublie de donner son suffrage pour le ticket sénatorial. Les noms inscrits sur ce ticket sont ceux d'hommes capables et de bons whigs. Ce serait donc manquer à son devoir envers le parti, ou pour mieux dire envers le pays, que de souffrir qu'un ticket aussi faible et aussi impopulaire que celui des locofocos, l'emportât sur des hommes comme MM. D. F. BURTHE, RANDELL HUNT, FERGUS GARDERE et ROBERT PREAUX.

Whigs, votez le ticket, rien que le ticket!

Il ne s'agit plus de parler maintenant. Le moment d'agir est venu. Partisans de Wm DE BUYS, allez voter et faites voter vos amis. C'est l'affaire capitale de la journée. Les polls ne seront ouverts que pendant un temps très court, de dix heures du matin à quatre heures du soir. On avait demandé qu'il fut permis de voter depuis huit heures jusqu'à cinq, ce qui aurait donné plus de latitude, mais la demande a été repoussée: preuve que ceux qui parlent le plus en faveur de l'extension du droit de suffrage n'agissent pas toujours comme ils parlent.

Ce n'est point une question de parti. Il s'agit tout simplement de savoir, Orléanais! lequel vous aimez mieux avoir pour gouverneur? de M. I. JOHNSON ou du général WILLIAM DE BUYS? Or, poser ainsi la question, c'est la résoudre. Wm DE BUYS est votre compagnon d'enfance, votre camarade, votre ami; fils de la ville il en prendra naturellement les intérêts dans toutes les circonstances; du moins il ne cherchera pas, lui, à neutraliser son influence, à entraver sa prospérité, à tracer une ligne de démarcation entre différentes sections de l'Etat et à établir autour de nous un cordon sanitaire, comme si notre contact était impur; tandis que Isaac Johnson est un de ces puritains qui considèrent la ville comme l'abomination de la désolation.

Entre ces deux hommes il y a si peu à hésiter que tous les habitans de la Nouvelle-Orléans DEVRAIENT voter en masse pour WM. DE BUYS.

Nous espérons donc que chacun fera son devoir et que vos suffrages assureront l'élection de DE BUYS et SPARROW.

Nous n'ajoutons qu'un mot. Pour que le prochain gouverneur de votre choix puisse faire le bien qu'il médite et qu'on est en droit d'attendre de lui, il faut voter aussi en faveur de ses amis politiques; car que pourrait-il faire avec une législature et surtout avec un Sénat hostile?

Allez donc voter, votez de bonne heure, et votez bien.

VEILLEZ AUX FAUX TICKETS.

On n'a pas oublié combien nos adversaires sont peu scrupuleux dans les moyens qu'ils emploient; ils en ont donné cette fois une nouvelle preuve. Ils ont fait circuler une masse de faux tickets où ils ont mêlé les noms de quelques whigs à ceux de plusieurs locofocos; et ils ont eu l'audace d'inscrire en tête: TICKET WHIG. D'autres du même genre n'ont point de titre. Whigs, amis de DE BUYS et de SPARROW, soyez sur vos gardes. Assurez-vous bien des noms que portent vos tickets avant de les mettre dans la boite. Encore une fois, GARDEZ-VOUS DES MAUVAIS TICKETS.

SOYEZ SUR VOS GARDES.

Nous avons la conviction que bien peu de Whigs se laisseront abuser par la comédie organisée par les locofocos pour faire courir un candidat natif-américain. Nous disons COMÉDIE LOCOFOCO; et ce n'est rien autre chose en effet. Les locofocos essaient de donner quelque consistance à la candidature de CHARLES DERBIGNY, en feignant de voter pour lui, afin d'entraîner un certain nombre de whigs à suivre leur exemple; puis au moment décisif, ils feront volte-face et voteront leur ticket en plein. Les locofocos font ici ce qu'ils ont fait à New York, dans le Massachusetts, dans le Maryland. Que nos amis y prennent donc garde; que le passé leur servent de leçon; qu'ils ne se laissent pas tromper par une ruse aussi grossière. Sans doute il est quelques hommes qui votent consciencieusement pour M. Derbigny; mais nous le répétons, les locofocos qui paraissent favoriser ce candidat, n'ont d'autre but que d'enlever à DEBUYS le plus de votes whigs qu'ils pourront. Ils ne se servent du nom du candidat natif que pour aider au triomphe du candidat locofoco. WHIGS NATIFS, SONGEZ-Y BIEN; ET DÉJOUEZ PAR VOTRE SAGESSE LES RUSES DE L'ENNEMI.

AFFAIRE WHITAKER.

Hier, on a fait circuler des placards reproduisant l'affaire WHITAKER dans laquelle M. ISAAC JOHNSON se trouve avoir joué un rôle important, vu qu'il présidait le meeting.

Parlant de M. Johnson et de ses amis qui figuraient avec lui dans cette affaire, le Natchez *Free Trader* disait (voir le *Courrier* du 11 avril 1836): "*La conduite* "de ceux qui auraient volontiers sacrifié la majesté "des lois sur l'autel de l'amitié, RESTERA LONGTEMPS "GRAVÉE *dans le souvenir du peuple de la Louisiane.*"

Et le *Courrier* lui-même, à la date du 4 avril, disait en parlant d'eux: "*Ils se sont rendus, aux yeux des amis de l'ordre et du bien public,* INDIGNES DE LA CONFIANCE DES BONS CITOYENS!"

Les Johnsonistes ont répondu par un autre placard portant que M. Johnson avait abandonné le *meeting* qu'il présidait parce qu'il en désapprouvait l'esprit.

Quand on n'a que de pareilles raisons à donner il vaudrait infiniment mieux se taire.

Quoi! vous avez abandonné le meeting et votre nom figure au bas du compte rendu!

Quoi! le compte rendu est inséré dans des journaux de la paroisse sous vos yeux; il est reproduit partout avec votre nom au bas; votre conduite se trouve, à raison de ce fait, violemment censurée, à la Nouvelle-Orléans, à Natchez, partout, et vous ne réclamez pas, et vous gardez le silence! et dix ans après vos amis disent, pour la première fois, que vous avez abandonné le meeting!!!

Allons donc! A qui espère-t-on imposer avec de telles excuses?

On invoque le témoignage d'un PRÉTENDU frère du malheureux jeune homme assassiné par Whitaker, déclarant qu'il n'a rien à reprocher à M. Johnson; mais est-ce que cela peut prévaloir contre la notoriété publique, contre les souvenirs des témoins de la scène, et contre l'aveu virtuel résultant du silence de ces messieurs en présence des accusations violentes dirigées contre eux?

Malgré ses travers, le *Courrier* est parfois véritablement amusant. Son dernier sermon adressé aux bouchers, est surtout fort plaisant: "Messieurs "les bouchers, leur dit-il en substance, vous payez de "trop fortes taxes; le fermage de la halle est exorbitant—Si vous voulez payer moins, votez pour M. Isaac Johnson!" C'est comme qui dirait [illegible]

Parfaitement raisonné, n'est-ce pas? Le [illegible] pour n'[illegible] rien à voir dans l'administration [illegible] des paroisses, il suffit de voter pour [illegible] M. Isaac, pour que les taxes [illegible] comme les murailles de Jericho!

Ce [illegible] Pour arriver à la ville [illegible]

---

fait, suivant lui, prendre un homme de la campagne pour le faire gouverneur!

Le *Courrier*, il en faut convenir, fait chaque jour de nouveaux progrès: il devient tout à fait.... charmant.

A qui le *Courrier* en a-t-il? que veut-il? sa polémique lourde, diffuse et filandreuse ne se fait remarquer que par sa déloyauté. L'injure et la calomnie lui sont devenues si familières que personne n'y fait plus attention; et si, parfois il reçoit, en échange, un mot un peu dur, il crie aussitôt à la personnalité. Mais laissons cela: le public n'est point dupe de ces plaintes hypocrites, on sait bien de quel côté se trouve la loyauté, la modération et l'urbanité du langage.

Règle Générale.—Méfiez-vous de quiconque cherche à embrouiller une question.

Les gazettes Johnsonistes accusent le général DeBuys d'avoir fait partie de la société des natifs, et là dessus, il font des tirades sans fin.

Vainement on leur dit: "LE FAIT EST FAUX et nous vous mettons AU DÉFI de le prouver." Ils n'en continuent pas moins à parler et à déclamer *sans prouver*, comme s'ils n'entendaient pas.

Il est cependant bien facile de s'entendre. Vous avancez un fait; NOUS LE NIONS ET NOUS VOUS DÉFIONS DE LE PROUVER. Le nom de notre candidat se trouve *imprimé* au bas d'un compte rendu d'une Convention-Native, dites-vous? Nous vous produisons le certificat du président du comité des nominations, l'honorable M. Geo. W. Phillips, déclarant qu'il s'est servi du NOM de DEBUYS SANS LE CONSULTER *et qu'il n'a pas paru à l'assemblée.*

Bien évidemment le général De Buys n'est pas et ne saurait être responsable d'un fait auquel il n'a pas pris la plus légère part, et qui s'est passé à son insu. Donc, ce fait NE PROUVE RIEN contre lui. DONC L'ACCUSATION EST CALOMNIEUSE.

Vous savez tout cela aussi bien que nous, messieurs les Johnsonnistes! Si le général avait, en effet, appartenu à la société des Américains de naissance, vous n'auriez pas manqué d'en donner la preuve—vous auriez produit sa signature originale. Mais votre but est d'égarer quelques pauvres créatures, s'il s'en trouve toutefois d'assez simples pour se laisser égarer par vous. Et vous osez parler de loyauté!

Un natif, c'est votre candidat Lieutenant-Gouverneur T. LANDRY, et vous ne le pouvez pas nier, car SA LETTRE est là qui le prouve; un natif, c'est THS. J. DURANT, votre candidat pour le Sénat; un natif c'est SAMUEL LOCKE, votre candidat pour la chambre.

Ainsi vous ne faites nulle difficulté de soutenir des hommes dont le nativisme est notoire, si notoire que vous n'osez même pas le contester, et vous attaquez violemment notre candidat sous un FAUX prétexte de nativisme.

Et vous osez parler de loyauté!

Nous entendons dire que messieurs les Johnsonnistes se disposent à entraver l'élection en contestant le droit des votans de façon à faire perdre du temps et à recevoir le moins de votes qu'on pourra—Vous voyez que pour être puritain on n'en est pas moins homme!

M. ISAAC, le candidat du *Courrier*, fait partie de cette coterie de bigots qui prêchent, depuis longtemps, une sainte croisade contre "la moderne Babylone, la "ville de perdition," la Nouvelle-Orléans enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom. C'est à cette coterie que nous devons la proscription dont on a frappé la ville.

Or, les votans de la ville peuvent-ils donner leur suffrage à un homme qui, par ses amis, a contribué de tout son pouvoir à faire décider non seulement que le siège du gouvernement serait hors de la Nlle.-Orléans, mais encore qu'IL NE POURRAIT PAS ETRE à la Nouvelle-Orléans, ni à MOINS DE SOIXANTE MILLES de la ville? Nous disons non, et tous les hommes qui ont à cœur l'intérêt de la ville répèteront, qu'ils ne le peuvent pas, qu'ils ne le doivent pas.

Puisque les amis de M. Isaac ont traité les Orléanais *en parias*, que les Orléanais votent contre M. Isaac. Ce ne sera que justice. *Par pari refertur.*

On nous dit gravement que pour assurer la prospérité de la ville, il faut aller chercher un gouverneur à la campagne: n'est-ce pas une plaisante conclusion?

Le dégoût et l'indignation que nous inspirent les accusations calomnieuses répétées jusqu'à satiété par les adversaires politiques du Général De Buys, nous déterminent à flétrir comme ils le méritent les mensonges mis en usage pour nuire à sa candidature, en jetant la défiance dans l'esprit des étrangers naturalisés assez crédules pour les prendre comme des vérités.

En déclarant fausse et calomnieuse l'imputation de nativisme faite au gén. DeBuys, nous faisons un acte de justice, et nous rendons en même tems un éclatant hommage à son libéralisme et à la générosité de son caractère, et certes, dans l'appréciation de ces qualités, nous avons la prétention d'être meilleurs juges que MM. du Courrier, du Républicain, etc., etc., car parmi nous il en est beaucoup qui, depuis vingt ans, vingt-cinq ans même, ont vécu dans son intimité, et les autres ont eu avec lui des relations assez fréquentes pour avoir reconnu maintes et maintes fois que chez lui, ces qualités ne sont ni supposées ni stériles.

Les doctrines intolérantes et exclusives professées par l'association des natifs n'ont jamais pu et ne pourront jamais être adoptées par un homme essentiellement juste et libéral, parce qu'elles sont antipathiques à sa nature. Dieu et Satan, comme la lumière et les ténèbres seront éternellement ennemis.

On a beau répéter que le gen. DeBuys était au nombre des vice-présidens d'une assemblée de natifs, le fait est faux, car nous avons en main des déclarations écrites qui prouvent le contraire. L'on dit encore qu'il a signé, comme natif, une certaine adresse au peuple de cet Etat; cette assertion est encore entachée de calomnie, car nous savons qu'il n'a jamais signé de sa main ni cette adresse, ni le pacte fondamental de l'association.

Concitoyens naturalisés! si vos convictions ne vous permettent pas de voter pour le général De Buys et vous font préférer son concurrent, votez selon ces convictions, c'est un droit acquis et sacré que chacun doit respecter, mais pour Dieu! soyez en garde contre les insinuations perfides; repoussez les mensonges et les calomnies qui tendent à égarer l'esprit et la justice du Peuple, car si le mensonge et la calomnie tournent toujours à la honte de ceux qui s'en servent, quelquefois aussi, ils peuvent faire le malheur de tout un pays.

Quarante-six citoyens naturalisés, Allemands, Français, Espagnols, Italiens et Irlandais.

Givaudan,	A. Rieffel,	A. Labourdette,
Pandelli,	E. Jones,	Auvray,
Back,	J. F. DuGarry,	L. Garvey,
V. Montilly,	J. Viosca,	Lanata,
M. Blasco,	J. B. Byrnes,	F. Buisson,
V. St. Victor,	L. Moutmain,	Alvarez,
Cooney,	Salvatory.	Maurice Bock,
B. Bowman,	Lamayer,	F. Frey,
Aimé Guillet,	Frs. Gardère,	Dr. Luzenberg,
Malacarne,	Bern. Benissé,	Fournier,
Jeanbart,	Laurebon,	Générelly,
U. David,	Puiparit,	H. Gobet,
Cadillan,	Capt. Frédérick,	V. Roumage,
Henry Dufilho,	Dumitry Snr.,	Ed. Barnett,
J. S. Caldwell,	La. Leroy,	Colin, du théâtre
Boehn.		

[*Communiqué.*]

AUX ELECTEURS D'ORIGINE FRANCAISE.

Chers compatriotes—Le moment est arrivé où vous êtes appelés à faire connaître celui des deux aspirans au poste de Gouverneur qui a le plus de titres à la haute mission qu'il sollicite. Nul doute que votre détermination ne soit déjà prise, et que vous ne votiez en masse pour le noble citoyen auquel nous accordons nous-mêmes la préférence. Ce n'est donc pas pour vous engager à donner vos suffrages au brave, au généreux Louisianais qui les mérite à tous égards, que nous avons l'honneur de vous parler une fois encore de son élection, qui nous paraît assurée; c'est seulement pour vous faire observer que plus il aura de voix, plus vous participerez à la gloire de son triomphe. Il est par conséquent utile, indispensable que chacun de vous se rende avec empressement à l'urne du scrutin. La victoire ne saurait nous échapper, nous en avons la conviction; mais il est bon d'employer tous les moyens propres à la rendre éclatante. Rendez-vous donc de bonne heure aux *polls*, et faites tout ce qui dépendra de vous pour y attirer ceux de vos amis qui, par oubli ou par indifférence, négligeraient d'exercer l'inestimable droit qui leur est dévolu par la constitution. Songez-y bien, la circonstance est grave pour vous comme pour tous les Louisianais de naissance; car le compétiteur de notre candidat est, tout estimable que nous le reconnaissons, un homme imbu de préjugés contre les mœurs, les habitudes, la langue maternelle et la religion des anciens créoles et des étrangers naturalisés. Votre amour-propre et votre intérêt sont également en jeu dans cet important débat; ainsi, pour les mettre à couvert, vous ne balancerez pas à voter, d'un commun accord, pour le général WILLIAM DEBUYS.

Plusieurs vieux Français naturalisés.

☞ Les whigs ont eu samedi soir la plus brillante assemblée à l'Arcade de Banks. La vaste enceinte de l'Arcade était remplie d'une foule pressée de whigs pleins d'enthousiasme. M. C. ROSELIUS présidait, assisté par des vice-présidents et secrétaires de chaque Municipalité. Le général SPARROW a prononcé un discours fort animé qui a produit un excellent effet, après lui MM. Alex. C. Bullitt, T. G. Hunt et d'autres citoyens ont pris la parole. Tous ont été accueillis par les acclamations de la foule. Une pareille réunion est d'un excellent augure pour le succès d'aujourd'hui.

CONGRES.

9 janvier 1846.

Le Sénat ne siège point.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La première partie de la séance est occupée surtout par la présentation et les avis de présentation d'une foule de bills qui ont surtout pour but des améliorations intérieures: bill pour améliorer le cours du Mississipi, renvoyé au comité des routes et canaux; bill pour aider à l'achèvement du canal d'Illinois et de Michigan; bill pour favoriser l'achèvement de la communication nationale entre le lac Erie et l'Ohio par l'amélioration du cours du Wabash; bill pour la continuation de certains travaux d'utilité publique dans le territoire du Wisconsin; bill pour le parachèvement de la route de Cumberland à travers l'Etat d'Indiana &c.

Deux autres bills proposant 1o. l'établissement de fonderies nationales; 2o. celui d'un port d'entrée à Memphis (Tennessee.)

Sur motion de M. Brinkenroff le comité des affaires [illegible] est chargé de s'enquérir de la nécessité d'établir un dépôt naval sur le lac Erie.

[illegible] motion de M. Thibodeaux, de la Louisiane: [illegible] que le comité de commerce est chargé de [illegible] de la nécessité d'étendre le port de la Nlle. [illegible] aux limites supérieures de la ville de [illegible]

[illegible] annonce qu'il présentera prochai- [illegible] l'abrogation du *Tarif* noir de [illegible]

---

de M. Bowlin pour établir un gouvernement territorial dans l'Oregon.

La Chambre se forme ensuite en comité général; et M. Giles du Maryland prononce un fort long discours. Il se prononce pour que notice soit donnée à l'Angleterre. Les argumens qu'il emploie n'offrent rien qui diffère essentiellement de ceux qui ont déjà été employés par les orateurs de la même opinion. Il est suivi par M. Levin de la Pennsylvanie qui, dans une harangue rapide, vive et éloquente maintient nos droits sur tout l'Orégon.

Après quelques autres affaires de second ordre, la Chambre s'ajourne.

10 janvier.

Le Sénat ne siège point.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La discussion sur l'Orégon est encore la seule partie importante de la séance.

M. Hunter, de la Virginie, fait un fort habile discours contre la motion de cessation. M. Kennedy, de l'Indiana prend l'autre côté de la question dans une longue amplification fort peu littéraire, dans laquelle il se prononce en faveur de l'Orégon et de la guerre.

VARIÉTÉS.

DU MAL DE MER.

(*Voir l'Abeille de jeudi.*)

La symptômatologie du mal de mer présente les plus étranges variations dans la marche des phénomènes qui la constituent. Sur deux cents sujets frappés en même temps, sur le même navire, il n'en est pas dix dont les souffrances naissent, se succèdent et se terminent d'une façon identique. Pour fixer les idées, nous admettrons trois degrés, quoique l'observation nous ait convaincu que la nature n'autorise pas de classification pareille: 1o. mal de mer benin; 2o. mal de mer caractérisé; 3o. mal de mer malin.

Entre ces trois degrés, il y aurait mille et une nuances que l'expérience apprend à saisir.

La durée est aussi variable que la marche des symptômes: l'un n'est malade que quelques minutes, quelques heures, une journée à peine; l'autre trois ou quatre jours: celui-ci une semaine; celui-là des mois entier, toute une traversée de France dans l'Inde, de l'océan Pacifique en Europe, un trimestre et plus, sans interruption. Il est des personnes qui n'en ont aucune atteinte; certaines ne l'ont qu'une fois, d'autres toujours ou chaque fois qu'elles prennent le large. Rien n'est plus propre à mettre hors de doute l'existence de cette disposition spéciale qui résulte du tempérament, de la manière d'être individuelle, et qui détermine des répugnances ou des inclinations particulières, en un mot, de ces idiosyncrasies inappréciables dans leur nature, que ces résultats si différents, sur des sujets soumis à une même cause qui agit sur tous avec la même force et pendant des temps égaux.

Le mal de mer se dissipe parfois spontanément, principalement chez l'homme vigoureux qui voyage pour son agrément, sans se préoccuper des écueils semés sur la route qu'il parcourt. Momentané, il est salutaire: un sentiment de bien-être en est la suite; toutes les fonctions sont plus libres, plus faciles, plus régulières, plus agréables; la santé en est meilleure.

Malheureusement ce n'est point ainsi qu'il se termine le plus souvent, ce que nous avons dit de sa durée en est la preuve; par sa persévérance, il n'est pas rare de le voir amaigrir sa victime, et l'amaigrissement aller près du marasme. Par lui-même il n'est pas mortel; il ennuie, fatigue, appauvrit; jamais il ne tue.

Les détails que nous avons offert plus tôt, nous permettent la brièveté, en abordant le diagnostic. Lorsque la maladie est franche, il n'est guère possible de commettre des erreurs de diagnostic; l'invasion soudaine dès le départ, au retour du roulis et du tangage, le caractère des phénomènes et leur succession, mettent à l'abri de la méprise. On ne peut être incertain et l'incertitude n'est longue que lorsqu'elle appartient au premier degré, quand peu de symptômes ou un seul symptôme même en révèle l'existence: la cardialgie, ou le mal de tête, ou les vomissemens, ou la faiblesse lipothymique mentionnée, ou bien quand elle vient s'enter sur une gastrite légère, sur une affection chronique du bas-ventre, etc. Soyons-en très attentif, parce que le traitement que requiert celle-ci ne lui convient pas et l'aggrave presque constamment.

TRAITEMENT.

1o *Traitement hygiénique.*—Tout le monde sait que la tranquillité morale est l'un des plus puissans moyens de guérison; que, sans elle, on n'obtient rien; que la maladie la plus légère, par les inquiétudes, au milieu des agitations continuelles, empire toujours malgré les secours les mieux administrés. Des affections de l'âme prédisposent au mal de mer; avant tout le médecin dirigera vers elle ses efforts. Le malade a-t-il un vif chagrin d'avoir quitté son pays, ses parents, ses amis; il le consolera par la persuasion d'un retour heureux et plus prompt qu'il ne se l'imagine. Le moment sur lequel il vit, est-il, au contraire, un sujet de crainte, d'horreur; il le rassurera. C'est en exerçant ainsi son ministère qu'il lui sera permis de concevoir l'espérance de découvrir, dans les ressources physiques du bord, un palliatif, d'écarter par l'habitude les effets nuisibles du roulis et du tangage. Avant tout donc des distractions.

Le repos au lit, dans un cadre convenablement suspendu, a été jugé bien différemment par les auteurs, les uns le recommandent, les autres le condamnent; les uns jamais, convaincus qu'il rend intenable le mal de mer. D'après ceux-ci, *le plus sage est de s'amarrer tout de suite.* Sans doute, s'amarrer dans le plus bref délai est le but vers lequel tendre le médecin; puisque, arriver là, c'est guérir; mais en luttant contre la vague qui vous renverse, y parvient-on plus promptement? L'expérience ne m'a pas tenu ce langage; elle ne m'a dit de coucher le malade pour lui procurer un soulagement immédiat, de prévenir même cette lutte, de se coucher au moment de l'appareillage, dans le lieu le plus aéré, où l'air se renouvelle facilement, du pont, si rien ne s'y oppose: ainsi est amorti le premier choc que le navire reçoit et transmet—Etendu sans préoccupations mélancoliques, laissant tous vos membres, toutes les articulations dans le relâchement, ne tenant les yeux fixés, on évite bien des douleurs, la salive peu, une moindre génération de ventre se conserve; on échappe aux frissons, le ventre ne se contracte point douloureusement, des nausées en petit nombre apportent dans la bouche un liquide bilieux, amer; les vomissemens sont moderés, le mal de tête est supportable. Bientôt on souvre les yeux, ou ouvre les yeux à demi, et ces manœuvres incessamment plus faciles autorisent une attitude plus fière; le tronc détaché du lit se repose sur le bras accoudé, on y demeure plus ou moins de temps sans malaise. Avant d'essayer à marcher, on ronge un biscuit, les premières parcelles qui passent ouvrent la voie à des parcelles plus fortes, plus nombreuses; ou s'alimente progressivement, sans fatiguer l'estomac. La nuit arrive; elle s'écoule assez calme; le lendemain ou le surlendemain, le mal de mer est conjuré; on se lève sans inconvénient, l'habitude est acquise et triomphe.

Bien entendu, les conseils ne s'adressent qu'aux personnes pusillanimes ou prédisposées, qui ont été malades, au commencement de chaque voyage antérieur.—Les chaises ne se passent jamais sans heurtement lorsqu'on veut aller trop vite, lorsqu'on a une conduite opposée, on a la prétention de s'amariner tout de suite.

Le vulgaire croit urgent de boire, de manger comme en santé, et cette erreur a pris parfois des airs de médical.—Aussi recommande-t-on de boire beaucoup, de manger de même, afin, ajoute-t-on, de rendre les convulsions stomacales moins déchirantes, de fournir un aliment aux vomissemens. Vomir est un symptôme fâcheux; pourquoi l'alimenter?—Ce n'est point à mon avis le moyen de s'en débarrasser promptement, et l'on rend les convulsions moins déchirantes en chargeant moins le viscère. Ma conduite diffère essentiellement de celle-là: la déglutition est toujours gênée, difficile; la déglutition des liquides plus que celle des solides, des substances peu détrempées; je conseil de boire rarement ou pas, de prendre constamment de la nourriture, mais en fractions infiniment petites. Ainsi qu'un léger attouchement prévient ou suspend le spasme d'un muscle, ainsi une parcelle de biscuit, par son contact, arrête le mouvement convulsif ou spasmodique de l'estomac; elle le satisfait sans le fatiguer, et prévient le vomissement.

Dans les cas de moyenne intensité, ou quand le mieux apparaît, on se relâche nécessairement de cette sévérité. Toujours le thé sera interdit; son odeur seule provoque les nausées, les vomissemens; il prolonge la faiblesse, l'abattement. Quand le désir de manger se manifeste, il faut le satisfaire, non avec des fécules ou des mets chargés de principes stimulans ou acides, les épices nuisent, mais avec de bons bouillons, de l'arrow-root, du tapioka, des œufs frais, des viandes rôties, du poisson, des pommes cuites. L'eau vineuse est la boisson préférable.

Le pain chaud, les soupes maigres, les bouillies, le lait, les gelées de groseilles, la décoction d'orge, etc., ne valent rien.

2o. *Traitement médical.*—"Les médicamens ne sont pas seulement superflus dans une foule de gastro-entéralgies, ils y sont nuisibles; ils pourraient même devenir dangereux." (BARRAS.)

Ces quelques lignes s'appliquent parfaitement ici, la diététique plus que la pharmacologie est susceptible d'abréger les souffrances, d'en prévenir le retour.

Pour arriver à cette vérité, que n'a-t-on pas essayé! Que de mécomptes n'a-t-on pas eus! Il n'est peut-être pas une substance qui ait été oubliée, pas une drogue qui n'ait eu une heure de renommée. Le charlatanisme a tout exploité, et le patricien consciencieux ne se laisse plus séduire par ces remèdes *héroïques* publiés avec le ton emphatique méprisé du vrai savoir. Nous n'en finirions pas si nous avions la prétention de rappeler tout ce qui a été préconisé depuis Pline jusqu'à nous. L'absinthe est tombée dans un discrédit mérité. Nous condamnons à la même obscurité une foule d'*autres panacées aussi puissantes*, voire même le préservatif infaillible de l'école de Salerne: "*Nausea non poterit quemquam vexare marina undam cum vino mixtam qui sumpserit.*" Pour abréger, répétons une seconde fois que l'art ne possède aucun curatif, qu'il ne fournit que des palliatifs, rien de plus; nous n'oserions certes pas considérer le débarquement comme un spécifique, ainsi qu'on le fait: se soustraire à l'action d'une cause n'est point la combattre.

Malgré la prédilection des malades pour les acides, ne cherchons pas de palliatifs dans cette classe de médicamens. Les toniques, les narcotiques, les antispasmodiques seuls les renferment: les infusions de camomille, de feuilles d'oranger, de sauge, de menthe, de violettes, de valeriane tiède et bien sucrée, chez les femmes principalement, etc., etc. Les antispasmodiques les moins odorants m'ont paru le mieux appropriés; les personnes atteintes du mal de mer sont désagréablement impressionnées par les émanations du musc, du castoréum, de l'assa fœtida.

La potion qui m'a donné le plus de satisfaction, sans réussir toujours, est la suivante: [illegible]

[illegible] ....30 [illegible]
[illegible] ....30 "
[illegible] ....30 "
Teinture de canelle.......4 "
Laudanum........20 gouttes.
Sirop d'écorce d'oranger........ Q. S.

à prendre par demi-cuillerée à café, de manière à la consommer en six à huit heures.

L'opium (extrait gommeux) en pillules de cinq milligrammes (1/10 de grain), d'heure en heure, suspend sans bien parfois les phénomènes morbides. Il est bon de l'essayer avec ménagement.

Entre les mains du docteur Ricord les tablettes de Vichy ont eu de l'efficacité; nous le croyons volontiers parce que l'eau de Seltz nous a procuré des résultats heureux. La potion de Rivière, enfin, a son degré d'utilité.

Le safran, en sachet et en emplâtre, a perdu depuis long-temps le crédit que l'illustre Bacon lui avait fait accorder.

On pourrait fonder quelques espérances sur la poudre de Columbo.

Les [illegible] de Malte sont à peu près sans valeur. [illegible]

[illegible]

Le mal de mer peut améliorer certaines dyssenteries invétérées, des gastrites chroniques, des bronchorrées, des bronchites anciennes, des phthisies même.

PROPHYLAXIE.

Pour prévenir cette maladie, en abréger au moins les symptômes, il faudrait que l'on pût s'identifier, pour ainsi dire, avec ce nouvel élément sur lequel on doit se trouver, étudier ses caprices, regarder sans frémir les lames s'entrechoquer, se briser entre elles sur le rivage, sur le flanc de bâtimens au mouillage ou revenant au port; s'accoutumer au spectacle des tempêtes, entrer dans des embarcations amarrées à la grève, s'écarter de la plage pour y revenir aussitôt, louvoyer sur la rade, &c.; car il est de remarque ancienne que l'habitant des ports, la famille du pêcheur paie toujours un tribut moindre que l'habitant de l'intérieur. Il sait ce qui arrivera, les mouvemens auxquels il s'expose, les secousses qu'un bâtiment peut supporter sans courir de dangers, il n'a point d'émotion; il échappe à cette inquiétude de l'âme, à la crainte qui va faire le tourment de celui qui est étranger aux vicissitudes qui l'attendent. La constipation est un des résultats les plus constans de la navigation, c'est un symptôme infaillible du mal de mer, et, lorsqu'elle cède, le mal de mer cède avec elle. Il est convenable de se tenir le ventre libre, avant l'embarquement, et aussi de manger modérément et des mets d'une facile digestion, non acides, quatre ou cinq heures avant l'appareillage, afin que le travail digestif de l'estomac ne soit pas compromis; enfin de se coucher dans un cadre agréablement suspendu, dès le signal du départ.

Le docteur ALPH. G*****

(Extrait de l'*Almanach du Marin.*)

AU PUBLIC.

Ayant appris que le bruit a couru que j'ai renoncé à la candidature au poste de SHÉRIF pour l'élection prochaine, je saisis cette occasion de déclarer *de la manière la plus positive* qu'il n'en est *rien; et que je suis toujours candidat pour le dit office*; et je serai reconnaissant à mes amis et à mes concitoyens des votes qu'ils voudront bien m'accorder.

J. P. FRERET.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*:

Nous voyons avec un grand plaisir que le vent souffle du bon côté pour notre ancien coroner M. Cruzat. Ses amis ne l'ont pas oublié et sont bien décidés à lui donner encore leurs votes désintéressés, que pas un d'eux n'y manque lundi et aucun candidat ne pourra se fonder sur une meilleure chance que lui.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

(*Communiqué.*)

LE COLONEL H. D. PEIRE.

Jaloux de triompher dans la lutte solennelle qui s'engage aujourd'hui, maints et maints candidats se sont empressés de faire connaître aux électeurs leurs titres respectifs aux emplois dont ils se croient dignes, dans leur âme et conscience. Dieu nous garde de les blâmer! L'esprit de nos institutions s'accorde avec le besoin naturel qu'éprouve tout citoyen de se montrer tel qu'il est au tribunal du peuple.

Mais il nous a semblé qu'entre tant d'éloges que nous admirions, il en manquait un d'autant plus mérité qu'il doit en même temps concilier au candidat dont je parle, l'affection du naturalisé et celle de l'Américain pur-sang. En effet, qui de nous peut ignorer que le 23 décembre 1814, le jeune créole de St. Domingue, H. D. Peire, qui portait alors les épaulettes de major, fut choisi par l'immortel Jackson, comme le chef des 700 braves qui les premiers devaient reconnaître l'ennemi et s'exposer à ses coups! Qui peut ignorer qu'après s'être distingué sur le champ de bataille et s'être présenté au peuple orléanais avec les lauriers que la victoire dispense au héros, il reçut au moment même où il quittait les glorieuses phalanges de sa patrie et de l'armée, son brevet de colonel! Nul autre que lui fut honoré d'une aussi grande faveur. Elle était à la fois une preuve éclatante de son courage, et le témoignage non moins insigne de la reconnaissance que lui vouait notre gouvernement.

Il est vrai que rentré dans la vie civile, le colonel Peire se montra aussi calme, aussi modeste, qu'il avait été ardent et courageux sous les drapeaux de la gloire militaire. Mais qui ne sait que les titres les plus sûrs qu'un citoyen puisse avoir aux emplois publics, sont précisément cette réserve constante, cette modestie inaltérable, cette sage fermeté que tous les fondateurs des républiques nous représentent comme les seuls garants de la vertu, du mérite et de la justice.

Considérons dans ce candidat, le membre des Conseils de ville, le directeur de banques, le shérif de la Cour Criminelle, le père de famille, en un mot l'homme privé, et nous reconnaîtrons que placer sur le point où le naturaliste et l'indigène se donnent cordialement la main, il est digne de la confiance de l'un et de l'autre.

VERITAS.

AUX BONS CITOYENS!!!

Lundi prochain, vous êtes appelés à voter pour un shérif de la paroisse d'Orléans! Vous savez tous, de quelle haute responsabilité est cet important emploi, et quelle intelligence et exactitude il réclame. Plusieurs candidats se présentent à vos suffrages; mais parmi eux, en est-il un seul qui en soit plus digne que M. DONATIEN AUGUSTIN, shérif actuel de la paroisse d'Orleans! Dans ses difficiles fonctions, il a constamment su se concilier une estime et une approbation universelles. Et ce n'est pas le seul titre d'officier intègre et intelligent que nous réclamons en sa faveur, il en possède d'autres tout aussi puissans, celui, surtout, de citoyen zélé dont le cœur et le bras n'ont jamais fait, depuis son enfance, défaut au pays. Le 8 JANVIER 1846, la Légion de la Louisiane lui a donné une preuve éclatante de sa haute estime en le proclamant son brigadier général! Nous, nous sommes tous appelés à reconnaître à notre tour, par notre suffrage, l'estime que nous inspirent ses nombreux services. Concitoyens, et légionnaires, à LUNDI, que votre vote réponde à notre légitime appel, et la Louisiane comptera un acte de justice de plus.

8 JANVIER 1815

Chronique Locale.

Cour du recorder Baldwin.—Divers vagabonds sont envoyés à la maison de travail.

Cour du recorder Lewis.—Le recorder a lancé un ordre de d'arrestation contre un nommé Fred, sur la plainte de M. Geo Allen, l'accusant d'avoir un billet de $500 appartenant au plaignant.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Gaspard Ostinan, h c l, a été envoyé en Cour Criminelle sous l'accusation d'avoir recelé des marchandises volées.

Quatre tapageurs ont été arrêtés vendredi soir au marché aux légumes, et condamnés à $5 d'amende.

John Davis, ne disant exécuteur testamentaire de John Smith, mort le 11 de ce mois, a porté devant le recorder Genois, une plainte contre Mme. Victorine Guignard et J. Latour, qu'il accuse d'avoir pris $1117 84 et une montre en or, appartenant au défunt, mort rue St. Pierre, au coin de la rue des Remparts. L'ordre d'arrestation a été lancé.

Samedi, une plainte a été portée devant le recorder Génois par Jean Terreuillet contre nommé Joseph Sentmanat, se disant frère du général Sentmanat, tué l'an dernier par les Mexicains à Tabasco, qu'il avait par ce moyen obtenu de lui une garde de bois. L'ordre d'arrestation a été lancé.

Le coroner a présidé hier un jury d'enquête sur le corps d'un individu nommé Pablo, trouvé mort sur le vieux bassin.

Décédé hier soir à dix heures trois quarts, à l'âge de 70 ans, M. EDMOND FORSTALL, père. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de M. Gustave Durel, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie, P. M. Son convoi partira de chez M. Gustave Durel, encoignure Esplanade et Remparts.

QUARTIER GÉNÉRAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1846.

ORDRE SPECIAL no. 5.

UN comité d'inspection composé du colonel Dufour, du lieut. col Vignie, du lieut. colonel Massieu et du major Gally, est et demeure constitué, à l'effet de s'enquérir de l'état des armes de la Légion en général. Ledit comité devra soumettre un rapport au quartier général de toutes les pertes et avaries des dites armes, spécifiant les causes des dites pertes ou avaries.

Par ordre du brigadier général.

D. AUGUSTIN.

19janv M. WILLARD, aide de camp

MR. AUGUSTE DE CHATILLON prévient respectueusement les personnes qu'il a l'honneur de connaître, et aussi le public, que son atelier est transféré rue Royale, 163, maison de la librairie, entre Toulouse et St. Pierre. Ayant, pour des portraits exposés au Musée Royal du Louvre, reçu une médaille d'or en 1836, une seconde en 1837, il croit devoir s'appuyer de ces titres pour se recommander à la bienveillance des habitans de la ville.

Il se charge de faire les portraits en pied de grandeur naturelle, ou réduits à toutes les dimensions desirées, les portraits en pied d'enfans idem idem, les portraits avec les mains et ceux en buste idem idem.

Peintre de tableaux d'histoire et de tableaux de genre, il peut décorer un boudoir ou un appartement à la mode de Paris, par des figurines sur les portes ou des sujets au plafond; toutes ces peintures pourront se changer de place.

Il composera pour les dames leurs initiales pour broderies et tous les dessins de costumes soit de fantaisie, soit des diverses époques de l'histoire, dont elles pourraient avoir besoin pour les bals costumés, en ayant dessiné pour les théâtres de Paris.

AUG. DE CHATILLON.

19 jan—4 Rue Royale 163, maison de la librairie.

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No 35, encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.

Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivans, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord. Paletots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.

19 jan—40

A LOUER.—Un bureau faisant face à la rue, au premier étage, No 62, rue du Camp, avec mansarde au-dessus. S'adresser à RICKER & PEARSON,

19 jan 62, Camp.

Champagne Cordon Rouge.—Sillery Grand Mousseux.

LES soussignés seuls agents de la maison Lanson père et fils, de Rheims, pour la vente du champagne Cordon Rouge, vient de recevoir par le navire Nashville, du Havre un nouvel envoi de cet excellent vin, ils ne peuvent mieux le recommander qu'en le garantissant absolument semblable à celui des envois précédents; la préférence marquée qu'on lui accorde est due à son bon goût délicat et à la certitude qu'il ne peut être nuisible, étant pur et exempt de mélange alcoolique.

LOREILHE & Co,
19 j Encoignure Royale et Douane.

REÇU par le navire Talma, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
25 caisses de 48 demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue de Joseph Paneau de Nantes.
4 caisses petits pois au naturel.
7 caisses confitures de Bordeaux.
1 do marrons de Lyon.
25 do Gruaud Larose—véritable de la propriété de Buiguerie & Co,
25 caisses vin blanc, Haut Preignac, année 1837, garanti véritable de la propriété [illegible] Larrieu.
6 cuveaux fromages de [illegible]
LOREILHE & Co.
19 jan Encoignure Royale et Douane.

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
120 barriques vin rouge de [illegible]
44 barils et demi barriques [illegible]
5 quarts de pipe Cognac [illegible]

[illegible]

AVIS IMPORTANT.

INSTRUCTIONS AUX VOTANS

Quoique la nouvelle constitution ait divisé la ville en districts législatifs, tous les votans devront néanmoins voter dans le district municipal dans lequel ils résident vu que des Polls séparés seront ouverts dans le même district.

Tous les districts voteront pour Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, les Sénateurs, le Shérif et le Coroner; le seul changement qui existe est pour la nomination des Représentans; en conséquence les votans devront s'assurer du district représentatif dans lequel ils résident et quels sont les candidats whigs pour leur district, et afin de prévenir toute erreur à ce sujet, nous donnons ci-dessous une description des districts représentatifs, les noms des candidats whigs pour la Chambre des Représentans et les lieux où les polls seront ouverts dans chaque district:

SECONDE MUNICIPALITÉ.

PREMIER DISTRICT.

Le premier district s'étendra de la ligne de la paroisse Jefferson au milieu des rues Benjamin, Estelle et Thalie.

CANDIDATS WHIGS,
J. Wightman Smith, Daniel Byrne.

SECOND DISTRICT.

Le second district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans, de là suivant ledit canal jusqu'au lac.

CANDIDATS WHIGS:
J. B. Walton, Henry Lathrop.

TROISIEME DISTRICT.

Le troisième district comprendra le restant de la seconde municipalité.

CANDIDATS WHIGS:
Theo G. Hunt, | A. C. Bullitt | R. M. Graham.

PREMIERE MUNICIPALITÉ.

QUATRIEME DISTRICT.

Le quatrième, district s'étendra du milieu de la rue du Canal au milieu de la rue St. Louis, jusqu'au chemin de la Métairie; de là, en suivant ce chemin, il s'étendra jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans.

CANDIDATS WHIGS:
Theo. Zacharie, | P. W. Farrar | Henry D. Ogden

CINQUIEME DISTRICT.

Le cinquième district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue St. Philippe; de là, suivant ladite rue jusqu'au bayou Saint-Jean; de là, suivant le milieu dudit bayou jusqu'au chemin de la Metairie, de là, suivant ledit chemin jusqu'à la rue Saint Louis

CANDIDATS WHIGS:
Jules Benit, Nicolas Gurlie, Victor Barthe.

SIXIEME DISTRICT.

Le sixième district comprendra le restant de la première municipalité.

CANDIDATS WHIGS:
Armand Pilié, John Watkins.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

SEPTIEME DISTRICT.

Le septième district s'étendra du milieu de la rue de l'Esplanade au milieu de la rue des Champs-Elysées.

CANDIDATS WHIGS:
B. Beauregard, Jules Cassard.

HUITIEME DISTRICT.

Le huitième district s'étendra du milieu de la rue des Champs-Elysées au milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue Lafayette.

CANDIDAT WHIG—Octave LeBlanc.

NEUVIEME DISTRICT.

Le neuvième district s'étendra du milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue de Lafayette aux limites intérieures de la paroisse.

CANDIDAT WHIG—W. C. C. Claiborne.

☞ Lieux où l'on vote dans chaque district.

PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Premier district—A l'hotel de la rue Conti, ci-devant Richardson.

Second district—Au café encoignure des rues Chartres et St Pierre.

Troisième district—Au café en face du Théâtre d'Orleans, rue d'Orléans.

Quatrième district—A la case à pompe rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon.

Cinquième district—A la case à Pompe rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.

SECONDE MUNICIPALITÉ.

Premier district—Au Louisiana Hose-house, encoignure des rues Carondelet et Perdido.

Second district—A Diamond's Louisiana Hotel, vis-à-vis le marché St.-Marie.

Troisième district—Chez Philip Ramer, encoignure des rues Annonciation et La Course.

Quatrième district—Au Café de Meyer, encoignure des rues Julie et Cirque.

TROISIEME MUNICIPALITÉ.

Premier district—Au café à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs-Elysées.

Second district—Au Franklin House, encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées.

Troisième district—Au Freeport Hotel, près de la Presse à Coton d'en bas.

Quatrième district—Au corps-de-garde sur la propriété de M. Holland, sur le chemin du Bayou.

NLLE-ORLEANS, 13 janvier 1846.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs—Ayant vu dans votre journal l'avis du MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY, je crois intéressant au public si je ne rendais témoignage en faveur de ce remède précieux. J'ai été pendant plusieurs années victime des plus affreuses souffrances pour avoir été brûlé. En décembre dernier je me procurai une boîte de cet onguent et en fis usage; mes souffrances cessèrent immédiatement. J'en ai également fait usage avec le même succès pour des éruptions cutanées. J'ai aussi été témoin de ses effets merveilleux dans le cas de brûlure, &c. Toutes les familles, les individus et particulièrement les marins devraient toujours en avoir une boîte.

C. J. HIORTH.

Contre-maître de la barque Epervier

N. B. Faites attention de vous procurer le véritable Dalley, au 131, rue Chartres

☞ Remède de Green, contre la fièvre et les frissons. Un approvisionnement de ce remède vient d'être reçu par A. E. Ramsey, du No 30, Poydras, qui le vend depuis plusieurs années, et qui n'hésite pas à dire que ce remède a obtenu un succès universel, et qu'il est en tout digne de la confiance du public.

Tonique de Naples pour les cheveux—50 cents, vendue au même endroit.

AVIS.—Le navire NASHVILLE, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis les magasins Bouges, 2me municipalité. Les consignataires prient les personnes qui voudraient retirer leurs paquets de les faire prendre sous 5 jours, autrement elles seront entreposées dans les magasins de la douane. PIERRE FOUTZ.
13 janv 29, Douane

☞ La barque BARRINGTON, capt Barton, de Boston, consignataires à débarquer son chargement de natte. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée. RICKER & PEARSON.
19 j 62, Camp.

CHAUX—300 barils chaux fraîche du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
19 jan 93 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—600 rouleaux et pièces, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
19 jan 93 Tchoupitoulas

CHANDELLES de l'Etoile—30 caisses chandelles, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
19 jan 93 Tchoupitoulas

CHANVRE—60 balles chanvre passé au serein, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
19 jan 93 Tchoupitoulas

IMPORTATION Directe, de mousseline Suisse, viz. Mousseline gaze pour robes, blanche et en couleur, unie et à raies; mousseline pour rideaux brodée et damassée, à vendre par colis par FR. PERRET,
19 j 48, Bienville.

REÇU par le Nashville du Havre—2 caisses jaconas français, 2 do gingas de Jacquard, 2 do ginga Ecossais, à vendre par FR. PERRET,
19 j 48, Bienville.

BRODERIES Suisse—Manilles, écharpes, capotes et cols, reçus par le navire Nashville du Havre, à vendre par FR. PERRET,
19 j 48, Bienville.

ABSINTHE Suisse et Kirsch, reçu par le Nashville, à vendre par FR. PERRET,
19 j 48, Bienville.

EN débarquement de la barque Barrington, le navire Faneuil Hall, la barque Floyd et le brick Toronto: 20 barils maquereaux No. 3 du Sud; 30 barils idem, grandes, 20 demi barils et 35 quarts barils idem No. 1; 30 barils, 40 demi et 60 caques maquereaux idem, grande; 30 quarts de barils maquereaux extra No. 1; 30 barils harengs du Labrador, 45 do harengs nettoyés; 17 demi barils aloses, 23 quarts de barils maquereaux No. 2; 25 caques harengs, 50 demi caques idem, 300 caisses morue, 2 caisses saumon fumé; 11 barriques huile de baleine épurée, pour l'hyver; 5 caisses et demi sucre en pains; 15 barils sucre blanc en morceaux et en poudre.

Aussi en débarquement du steamboat Yorktown, 20 caisses chandelles de composition, 73 caisses amidon, 100 caisses fromage, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
19 janv 40, Commune

SAC'S salpêtre—10 milliers sacs, à vendre à l'arrivée, par HARROD, DARLING & Co.
40, Commune

PAILLASSONS—300 pièces paillassons de Canton, 4, 5 et 6 pi, en couleurs, unis et à dessins, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
19 janv 40, Commune

MARCHANDISES—100 balles osnaburg Lowell, 7/8, 10 balles dito twilled; 10 caisses Lowell linseys, 20 balles coton à chaussures d'Appleton, 10 balles toile à sacs d'Appleton, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
19 janv 40, Commune

FROMAGE—250 caisses en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
19 janv 40, Commune

HUILE d'Olive de Plagniol, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 40 Commune
19 jan

BEURRE de Goshen—50 barillets, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 40 Commune
19 janv

EN débarquement du navire Talma, capt. Gayol, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc et Graves, [illegible]
20 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1841,
6 caisses de demi bouteilles vin rouge à étiquettes et capsules,
4 do do vin blanc do do
25 paniers bouteilles vides, à vendre par B TALAMON, 80, St Louis
19 janv

EN magasin—Vins rouges vieux, en barriques et en caisses, eau-de-vie vieille, de la marque Castillon, liqueurs assorties, absynthe suisse, huile d'olive en bouteilles et en demi bouteilles, eau de fleur d'oranger de trois modèles, bouchons à damejeannes, bouchons longs fins et bouchons ordinaires, à vendre par B. TALAMON, 80, St Louis
19 janv

VALISES PERDUES.

ON suppose qu'il a été pris par erreur, à bord du steamboat Brilliant, une PAIRE DE VALISES, contenant un grand nombre de comptes qui ne sont de quelqu'utilité qu'à son propriétaire.

Comme on a besoin de ces comptes immédiatement, le propriétaire serait reconnaissant envers la personne qui voudrait les rapporter, soit à bord du Brilliant ou du Concord, ou au bureau de WM. AVERY, 20 Gravier
19 janv

LE soussigné offre à vendre en magasin un grand assortiment des articles suivans, directement importés de Bordeaux et de Marseilles:
30 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand, vin de Macaille
[illegible]

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de SHERIFF de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

☞ Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de SHERIF, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

☞ *MM. les Editeurs,*—Veuillez annoncer M. JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orleans. La communauté commerciale n'a pas oublié le zèle et l'impartialité qu'a montré M. Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque surtout d'embarras pécuniaires, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par NOMBRE DE NEGOCIANTS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs.—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,

☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

☞ Veuillez annoncer le DR. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journal, W. T. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de TOUS SES AMIS

☞ *MM. les Editeurs,*—Veuillez annoncer dans votre journal, M. ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par NOMBRE D'AMIS

Messrs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*:—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. F. FORRESTER MAXENT, actuellement député greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution et il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle Orléans

LES sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu dimanche 18 janvier courant, à quatre heures de l'après-midi, à l'asile de la société.

Le conseil d'administration saisit cette occasion pour remercier au nom de tous les sociétaires le docteur MAZUREAU, pour ses soins gratuits donnés à tous nos malades.

Par ordre du Conseil d'administration.
Le secrétaire général
17 jan—6 D. CHOPPIN.

A. RINCK,

PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 30.
3janvier—3m

AVIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Labarre pour huit actions dans la compagnie d'Assurance des Négocians, en date du 22 mars 1830 et portant le No. 450, a été perdu et que demande a été faite au bureau de la dite compagnie pour obtenir un autre.
26 novembre—1m6m

A. TRONINI, BILLARDIER rue Conti, No. 46, garnit les bandes de billards et garantit le saut des billes. On trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion à vendre, ainsi que des tapis de billards, et le règle du jeu de billard en français, anglais et espagnol. Il se fait un plaisir de le choisir des cannes, queues d'une utilité reconnue. On y trouvera aussi tous les tableaux nécessaires à la cuisine, en ferbattu, nouvellement arrivés à bord du Taglioni, ainsi que d'autres fondues au Nord. Et plusieurs vitrières à vendre.
22 nov—1m

AUX FORGERONS—Un millier de barils charbon de terre pour forgerons, à vendre par ROBERT MURPHY,
26 dec 98, Vieux Bassin et 62, Vieille Levée.

ON a besoin d'une NOURRICE, une sans enfant serait préférée. S'adresser 139, Conde. 15j 4

CHARBON! CHARBON!

AU RAIL-ROAD.

2500 Barils charbon supérieur de Pittsburg, en gros morceaux, sont maintenant en débarquement en face le rail-road, Pontchartrain et seront vendus par charretée pour l'usage des familles. 17 janv

EAU DE VIE et genièvre de Hollande—Eau de vie de Cognac de la preuve de J. J. Dupuy & Co. en 1/2 et 1/4 de pipes; do do de Pinet Castillon do do; do vieille de A. Morson, do do do de Otard, Dupuy & Co. de do do. Genièvre de la marque Maeder Swan, 3e. preuve, très vieille et supérieure, à vendre par
14 janv JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

VINS de Bordeaux—Vin rouge de Bordeaux des marques Montferrand, Queyries, Leognan, Medoc, St. Emilion, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien, Léoville, Latour, Château Margaux et Lafitte; en barriques et en caisses.

Vin blanc de Barsac et Sauterne en tierçons et en caisses, à vendre par JORDY & BRASIER,
14 janv 10, rue Conti

CHAMPAGNE—Les soussignés seuls agens de MM. le marquis de Messiac et de Loisson, ont en magasin provenant d'arrivages recens, un grand assortiment des marques des vins supérieurs de ces messieurs, et sont de plus pourvus d'une forte partie de leur marque du comte de Mordant, en grandes et demi bouteilles.
14 janv JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

HUILE DE TANNEURS—34 barils, article supérieur, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
15 jan

TOILE A DRAP—20 balles 4-4, écru, à vendre par RICKER & PEARSON,
15 jan 62 Camp

VIN DE MALAGA—40 quarts, à vendre par RICKER & PEARSON,
15 jan 62 Camp

BOUCAUTS A MELASSE—100 boucauts, 300 barils et 400 jeux, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
5 jan

BLANC DE PLOMB—100 barillets de Philadelphie, sec, No. 1, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
15 jan

FROMAGE—500 caisses fromage, en débarquement du steamer Hampshire, de Cincinnati, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas
15 jan

HUILE D'OLIVE—400 Paniers en grandes bouteilles de la marque Powel, fils, 40 paniers en demi-bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St Louis. 15j

BOUTEILLES VIDES.—30 paniers, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

BOUCHONS à damejeannes et ordinaires et longs, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St Louis. 15j

VIN ROUGE en barriques et en caisses, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis 15 jan

EAU DE VIE de la marque Castillon, 1re preuve, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

LIQUEURS assorties superfines: Fruits à l'Eau de Vie, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15j

ABSINTHES, Kirch, Marasquin, Curaçao, Eau-de-Vie de Dantzick, à vendre par B. TALAMON,
15 jan 80, rue St-Louis.

SARDINES A L'HUILE—A vendre par B. TALAMON
15 jan 80, rue St-Louis.

EAU de fleur d'oranger de différents modèles, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis 15 jan

SAVON français, à vendre par B. TALAMON,
15 jan 80, rue St-Louis.

BISCUIT de soda—50 boîtes en débarquement du brick Martha Bangs, et à vendre par ROBERTS & HALL,
15 janv 73, Magasin

SALPETRE—50 barillets raffiné, à vendre par ROBERTS & HALL.
15 janv 73, Magasin

COUTILS NOUVEAUTÉS—12 caisses coutil français, 6 do de do anglais, 4 do do do blanc, [illegible] nouveaux, sont en débarquement du Nashville, du Havre, et à vendre à très bas prix par
14 jan PORCADE & Co, 13 Canal

MERINOS—Deux caisses mérinos double chaine, qualités supérieures, en débarquement du Nashville, du Havre, et à vendre à très bas prix par
PORCADE & Co, 13 Canal

JACONAS NOUVEAUX—[illegible]
PORCADE & Co, 13 Canal

[illegible]
PORCADE & Co, 13 Canal

COMPAGNIE DE CHEMIN A COULISSES ENTRE LA NLLE ORLEANS ET CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1846.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à leur bureau, encoignure des rues Canal et Carondelet, lundi 26 janvier, à 4 heures et demie P. M.

Les actionnaires sont priés d'être ponctuels, vu que des affaires importantes leur seront soumises.

Par ordre. ADOLPHE LAYET,
14janv—13 Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1846

A UNE assemblée du bureau des directeurs de cette institution, tenue le 13 courant, un dividende semi-annuel de 10 pour cent ou $3 par action a été déclaré, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux le, après vendredi, 16 courant. JOHN PEMBERTON,
14janv—10 Président

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS

Nlle-Orléans, 12 janvier 1846

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année [illegible] aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 2 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

14 jan—2f en 15 j G. LEGENDRE, Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.

NLLE-ORLEANS, 13 Janvier, 1846

A L'ASSEMBLÉE annuelle des Directeurs de cette Institution, tenue le 13 courant, les personnes suivantes ont été élues comme Directeurs pour l'année courante—

Messrs	C. TOLEDANO,	P. POITZ,
	E. B. HARRIS,	Fr. FRERET,
	E. O. VIGNAUD,	P. MASPERO
		JOHN PEMBERTON

Et à une assemblée spéciale du Bureau des Directeurs tenue ce jour, M. John Pemberton a été élu Président de cette Institution, et M. John A. Wagner, secrétaire.

14 jan JOHN PEMBERTON, Président.

COMPAGNIE DE L'HOTEL ST. CHARLES.

Nouvelle Orleans, 10 janvier 1846

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à l'Hotel St. Charles, le lundi 19 du courant, de midi à 2 heures de l'après midi.

Par ordre des directeurs.

12 janv—7 JACOB BARKER, secrétaire

BANQUE DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, 10 janvier 1846

AVIS est par le présent donné qu'une élection de neuf directeurs, de la part des actionnaires, pour servir durant l'année courante aura lieu à la maison de banque le lundi vingt-six janvier courant, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

12janv R. M. DAVIS, caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Nlle Orléans, 10 janvier 1846.

UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau, No. 45, rue du Camp, lundi, 2 février prochain, pour l'élection de neuf directeurs pour conduire les opérations des affaires de la dite compagnie.

10 jan—2 CHS. BRIGGS secrétaire

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orleans, le 5 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi 2 février prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 de l'après midi.

6 jan FRED. FREY, caissier

L. H. RICHARD, 33 rue de la Douane, au lieu et à encoignure Chartres, a reçu par le Nabuchie, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre en gros, à des conditions raisonnables.

5 Caisses Barreges et Balzorines soies et laines, genres des Nouveautés,
14 .. Coutils fils, dessins nouveaux,
1 .. Merinos draps d'été noirs, Patrie [illegible]
5 .. Guinghams à carreaux et rayées
2 .. Mouchoirs Batiste coton à rivière et à deux
1 .. Châles & Echarpes Barreges à la Mode,
1 .. Dentelles de blanches et noires, et mousselines Malines.
1 .. Jaconnat français, dispositions nouveaux
1 .. Chapeaux paille d'Italie, pour dames
1 .. Crêpes, Voilette, noires et blanches

13 jan L. H. RICHARD

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No 7, près la Levée, ayant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises, aux conditions très libérales.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1846. P. F. COMER

Références.

MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARISON JR. & Co
7 jan—1m CHAS. TOWNSEND & Co

MOULINS A SUCRE.

UN Moulin à sucre, cylindres 16 pouces diamètre, 3 1/2 pieds de long.

Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre, 3 1/2 pieds de long.

Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre, pieds de long.

Un Moulin à sucre, cylindres 26 pouces diamètre, pieds de long.

Les moulins à sucre ci-dessus, provenant de la célèbre manufacture "Allaire" et sont à vendre à des conditions raisonnables, par ROBERT DYSON,
7 janv—6m 96 Commune

AU GRAND LUCULLUS.

RUE TOULOUSE, No. 20, NOUVELLE-ORLEANS.

De la table à l'Amie
De l'amour au Lucullus.

FÉLIX BOUSQUET,

A L'HONNEUR de donner avis à ses amis et à messieurs les habitans, avec ou sans famille, ainsi qu'à messieurs les voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement ouvert le MERCREDI, QUATORZE FEVRIER 1846, table somptueuse, parfaitement servie, et les mets les plus recherchés.

Des lits neufs et des chambres spacieuses, bien aérées sont d'un confort exquis.

Une table d'hôte sera servie à neuf heures pour déjeuner et à trois heures pour le dîner.

M. F. B. recevra les commandes pour la ville et la campagne.

En sa qualité de dégustateur, M. F. B. aura une cave des mieux assorties.

Tout respirera chez lui l'ordre et l'abondance unis à la modicité de ses prix.

A vendre pour cause de départ

UN des premiers établissements en son genre de la Nlle-Orléans et d'une branche très productive, ne demandant qu'un capital de huit cent à mille piastres: à vendre en ce moment pour cause de départ. Le acquéreur prendra l'engagement d'y rester assez longtemps pour mettre au courant du dit établissement—Le prix ne serait pas en faire l'acquisition. S'adresser pour renseignements au bureau de l'Abeille

13 jan

IL a été volé hier matin, dans l'atelier d'imprimerie de ce journal, une montre française en or et à répétition, gravée du No. 11,627. Messieurs les horlogers et autres sont priés de la retenir, si on la leur présentait pour la vendre. Une récompense sera donnée à [illegible] toute personne qui, après l'avoir découverte, voudra la rapporter au bureau de cette feuille.

L'Echo des Feuilletons.—No. 1

UNE nouvelle intitulée: le Morne du Diable, par Eug. Sue—gravure représentant une scène de cet ouvrage. Gravure de modes pour dames. La semaine prochaine nous ferons paraître la livraison No 11 du JOURNAL DES JOURNAUX.

M. DE LA PLACE, Dépôt, Bureau de l'Abeille, 81, Chartres.

MAQUEREAUX—400 barils, 500 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13janv 40, Gravier

RIZ—100 barils de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13 janv 40, Gravier

SACS en pitre—15,000 de 2 1/2 boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13 janv 40, Gravier

GINGEMBRE AFRICAIN—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
13janv

SUCRE RAFINÉ DE BOSTON—400 colis en pains, morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
13janv

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine, Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13jan 40, Gravier

CLOUS—1000 barils de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
13 jan

CAFÉ—150 sacs Rio, 150 de Java, vieux gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13 jan 40, Gravier

THÉ—150 colis, poudre à canon, impérial, poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13 jan 40, Gravier

HUILE pour tanneurs—50 barils première qualité, venable pour peintres, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
13 janv

TOILE à homme—50 balles de 4-4 écru, à vendre par RICKER & PEARSON,
13janv 62 Camp

MADERE—70 barils Madère de Sicile, à vendre par P. LONGIE, 116, rue St. [illegible]
12 janv

VIN d'Oporto—50 barils vin d'Oporto, à vendre par P. LONGIE, 116 [illegible]
12 janv

PLOMB—2830 saumons plomb, en débarquement du steamboat Cumberland Valley, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, Tchoupitoulas
10 janv

ALUN et Sel d'Epsom—100 barils, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée
24 dec

CHARRUES—Un assortiment de Charrues de Garrett & Co. de Cincinnati, nouvelles et perfectionnées, Nos. 1, 2, 3 et 5, nouvellement reçues et à vendre par CHS. DE BLANC
12 jan—1m 33, Vieille Levée

VIN ROUGE de Bordeaux, vieux supérieur en caisse, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
3 jan

INDIGO—De Caracas, Bengale et Guatemala, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
5 jan

CAFÉ—170 sacs café Java vieux du gouvernement, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
5 jan

CIGARES Havane—300 milliers, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
5 jan

SUCRE Havane—400 caisses sucre blanc, jaune, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
5 jan

CLOUS de Girofle—30 balles, Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 28 Vieille Levée
5 jan

CIGARES DE LA HAVANE—100 milliers cigares assortis, en débarquement du brick Tr. Street, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93 Tchoupitoulas
3 jan

FABRIQUE DE COUTELLERIE.

J. P. LASSERRE.

Rue de Condé, No. 23, en face la rue Madison.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'actuellement il fabrique des RASOIRS, il garantit la qualité. Il fabrique également tout instrumens de chirurgie, de dentiste et vétérinaire; objets divers et tout ce qui a rapport à son art. [illegible] Le soussigné a [illegible] la Société Académique des Sciences de Paris, [illegible]

Rue de Chartres, No. 108, entre Conti et St.-Louis.

CHAUSSURES POUR DAMES

[illegible] a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orleans, qu'il vient d'ouvrir son magasin [illegible] trouveront chez lui un assortiment complet [illegible] en première qualité, et du plus nouveau [illegible]

[illegible] Dames ont toujours bien voulu lui [illegible]
GALLOIS, cordonnier pour Dames
Anciennement, rue Royale, No. [illegible]
Maintenant, rue de Chartres, No. [illegible]
Nouvelle Orleans
[illegible]

[illegible] sur la Havane. LAFITTE, HARRIS & Co., 20, St Louis